

AVIS D'ENQUÊTE

Constitution des zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine potabilisable « Marnave »

Concerne la demande de la **société coopérative Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin, Tinlot et environs, route du Condroz, 319 à 4550 NANDRIN** en vue de constituer les zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine potabilisable « Marnave ».

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **10 juillet 2017**

Date d'affichage de la demande : 4 juillet 2017

Date d'ouverture de l'enquête : 10 juillet 2017

Durée de l'enquête : 30 jours. L'enquête publique est suspendue du 16 juillet au 15 août.

Date, heure et lieu de clôture de l'enquête : le 10 septembre 2017 à 11h00, Administration communale – Place Ovide Musin n° 3 à 4550 NANDRIN ;

Le bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, du lundi au mercredi de 14h à 16h et le jeudi de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (Xavier CALLEBAUT, 085/51 94 99) à l'administration communale, Place Ovide Musin, 3 à 4550 NANDRIN.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, à NANDRIN, auprès de Xavier CALLEBAUT, 085/51 94 99.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale (Place Ovide Musin, 3 à 4550 NANDRIN) dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de fin de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent délégué à cet effet.